



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached

hereto, the goods and services listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefore

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine
du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par
référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens
et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x)
prix indique(s).

Title/Titre Système de chromatographie à suppression d'ions	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-195460/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 2 novembre 2018	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Julianne Eng julianne.eng@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-9078	FAX No – N° de fax 819-994-7659
Destination See Herein Ci-Joint	

Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise
specified herein all prices quoted must include all
applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise
taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid
including all delivery charges to destination(s) as
indicated. The amount of the Goods and Services
Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate
item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent
pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent
comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH
et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu
droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou
aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les
produits et services/taxe de vente harmonisée doit être
indiqué séparément.**

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 14 h HNE

On - le : 12 décembre 2018

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	4
1.3 COMPTES RENDUS.....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
PARTIE 4 – PRODÉCURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 MODALITÉS DU CONTRAT	9
6.5 AUTORITÉS	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS.....	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	12
6.12 ASSURANCES.....	12
6.13 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE	12
6.14 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	13
6.15 ÉTAT DU MATÉRIEL	13
6.16 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	13
6.17 CLAUSES ADDITIONNELLES DES CCUA.....	13
ANNEXE A.....	14
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	14
ANNEXE B.....	25
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	25
ANNEXE C.....	35

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	35
ANNEXE D.....	39
BARÈME DE PRIX.....	39
ANNEXE E.....	42
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	42

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de la clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable comme il est indiqué à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent chacune posséder une attestation de sécurité au niveau exigé dans la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du **Programme de sécurité industrielle (PSI)** de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

Le besoin est décrit à l'annexe A – Énoncé des travaux.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (22 mai 2018) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous.

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimé dans sa totalité.
- b) Le paragraphe 2 de l'article 20, Autres renseignements, est supprimé dans sa totalité.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – En période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec précision. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux [2] copies papier)

Section II : Soumission financière (une [1] copie papier)

Section III : Attestations (une [1] copie papier)

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser l'annexe D pour indiquer leurs prix. Le cas échéant, ils doivent joindre cette annexe à leur soumission financière.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, Incoterms 2010 franco transporteur à (*point d'expédition de l'entrepreneur*), excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les soumissionnaires doivent fournir l'adresse du point d'expédition de l'entrepreneur où le besoin indiqué au point 6.4.3.1 sera offert.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez l'annexe E - Instruments de paiement électronique pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe E - Instruments de paiement électronique n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuations du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires se trouvent à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix des soumissions seront évalués en dollars canadiens, franco transporteur, selon les Incoterms 2010, à (*point d'expédition de l'entrepreneur*), excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas selon le prix total évalué figurant à l'annexe D - Barème de prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Le gouvernement du Canada peut vérifier à tout moment les attestations que les soumissionnaires lui remettent. Sauf indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, une attestation jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si ce dernier ne répond pas et ne collabore pas à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir l'attestation ou les renseignements en question. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'attestation ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin d'éviter que sa soumission ne soit rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi », disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et développement social Canada \(EDSC\) – Programme du travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.208372059.874989624.1439240617) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.208372059.874989624.1439240617).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (la LVERS et les clauses connexes fournies par le Programme de sécurité industrielle [PSI]) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur,

-
- délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une **COTE DE FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
 3. AUCUN contrat de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doit être attribué sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

6.3.1 Conditions générales

Le document [2010A](#) (21 juin 2018), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

b. Garantie

La section 09 des conditions générales 2010A est modifiée de la façon suivante : la période de douze (12) mois est supprimée et remplacée par une période de trente-six (36) mois.

Toutes les autres dispositions de la section Garantie demeurent en vigueur.

6.4 Modalités du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.2 Services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux à la fois, qui sont décrits à ____ du contrat selon les mêmes conditions et aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'échéance du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Instructions relatives à l'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat :

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur ____ (*établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2010. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

6.4.3.1 Point de livraison

La prestation des services en réponse aux besoins se fera à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale
a/s Entrepôt du CETQ
Quai n° 8, salle C-1113
45, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec), Canada
J8X 1C6

ATTN : Ivan Petrov (819-939-9630)

6.5 Autorités

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Julianne Eng
Titre : Officier du Soutien et de l'acquisition de matériel
Ministère de la Défense nationale
Direction – Acquisitions pour l'Armée de terre (DAAT)
Adresse : 101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 819-939-9078
Télécopieur : 819-994-7659
Courriel : julianne.eng@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisme : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser les prix unitaires fermes de _____ \$, tel qu'il est indiqué dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le gouvernement du Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement de conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements de conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique, du *Guide des CCUA*

6.6.5 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa
- b. Carte d'achat MasterCard
- c. Dépôt direct (national et international)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
2. Les factures doivent être transmises comme suit :
 - a. La facture originale et une (1) copie doivent être envoyées à l'adresse qui figure sur la page 1 du contrat aux fins d'attestation et de paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la coopération continue en ce qui concerne la fourniture de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations et qu'il ne fournit pas les renseignements supplémentaires, ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le gouvernement du Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

T5

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des divers documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui figure en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de l'entente;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c) l'annexe A - Énoncé des travaux;
- d) l'annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense, du *Guide des CCUA*

6.12 Assurances

Clause [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances, du *Guide des CCUA*

6.13 Exigences en matière d'emballage

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 1 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit conditionner les articles numéros 1 à raison de 1 par conditionnement.

Clause [D2000C](#) (2007-11-30), Marquage, du *Guide des CCUA*

Clause [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage, du *Guide des CCUA*

Clause [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois, du *Guide des CCUA*

6.14 Assurance de la qualité

Clause [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C), du *Guide des CCUA*

6.15 État du matériel

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.16 Inspection et acceptation

Le responsable technique est le responsable des inspections. Tous les rapports, produits livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.17 Clauses additionnelles des CCUA

Clause [B1006C](#) (2014-06-26), Condition du matériel, du *Guide des CCUA*

Clause [B1501C](#) (2006-06-16) Appareillage électrique, du *Guide des CCUA*

Clause [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires, du *Guide des CCUA*

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. PORTÉE

1.1. Objectif

- 1.1.1. Le présent énoncé des travaux (EDT) vise à définir les exigences techniques pour un système de chromatographie à suppression d'ions.

1.2. Contexte

- 1.2.1 Le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) est une unité de gestion au sein des Forces armées canadiennes (FAC) dont le mandat est de fournir au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes des services d'essai et d'enquête spécialisés fondés sur la technologie nécessaire à une prise de décisions d'ordre technique dans le cadre de toutes les phases de l'acquisition et du soutien du matériel. Le CETQ fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, d'étalonnage et de mesure dans les domaines du génie mécanique et des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences de la mesure et de l'imagerie.

- 1.2.2 CETQ 3-2 - Chimie appliquée et science de l'environnement comprend trois champs de spécialisation technologique : **(a) chimie analytique; (b) inflammabilité et science de l'environnement; et (c) prévention de la corrosion et mesures d'atténuation.** Le laboratoire de chimie analytique effectue une vaste gamme d'analyses qualitatives et quantitatives, de matière sous forme de trace ou en vrac, au moyen d'instrumentation analytique de pointe. Les analyses spécialisées portent sur les matériaux énergétiques, les gaz respiratoires, des systèmes d'armes, des systèmes de survie, les contaminants atmosphériques dans les postes d'équipage confinés, ainsi que l'identification des alliages et des problèmes liés à la corrosion.

1.3. Terminologie

FAC	Forces armées canadiennes
CSA	Association canadienne de normalisation
MDN	Ministère de la Défense nationale
RSF	Représentant du service de fabrication
CEI	Commission électrotechnique internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
IN	Imprimerie nationale
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité
EDT	Énoncé des travaux

Tableau 1-1 Acronymes et abréviations

cm	centimètres
°C	degrés Celsius
K	Kelvin
µL	microlitres
mL	millilitres

min.	minutes
µS	micro-siemens
mS	millisiemens
nS	nano-siemens
ppb	parties par milliard
ppm	parties par million
lb/po2	livres par pouce carré

Tableau 1-2 Unités de mesure

2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1. Les normes, les références et les documents suivants s'appliquent au présent EDT :
- 2.1.1. ISO/IEC 17025:2005 – Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.¹
 - 2.1.2. Code canadien de l'électricité.²

3. EXIGENCES

3.1. Portée des travaux

- 3.1.1. Le CETQ a besoin d'un système de chromatographie à suppression d'ions. La portée des travaux comprend la livraison et la mise en service de l'équipement dans les installations du CETQ à Gatineau, au Québec, ainsi que la formation de scientifiques et de techniciens à cet endroit.
- 3.1.2. L'équipement est défini comme un système de chromatographie à suppression d'ions, qui doit inclure :
 - a) un sous-système de distribution de solvant;
 - b) un injecteur d'échantillons;
 - c) un détecteur de conductibilité;
 - d) un boîtier pour colonne (four);
 - e) un logiciel d'exploitation;
 - f) un logiciel d'analyse;
 - g) du matériel de traitement de données;
 - h) des accessoires.
- 3.1.3. Exigences générales
 - 3.1.3.1. Tout composant électrique de l'équipement doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation conformément aux exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.
 - 3.1.3.2. L'équipement doit être couvert par la garantie courante du fabricant pour un minimum de trois (3) ans.
 - 3.1.3.3. L'équipement doit être conforme aux exigences techniques les plus rigoureuses comprises dans le présent énoncé des travaux ou dans les spécifications publiées par le fabricant.

¹ <https://www.iso.org/fr/standard/39883.html>

² <http://www.csagroup.org/services/codes-and-standards/installation-codes/canadian-electrical-code/>

-
- 3.1.3.4. L'équipement doit être conforme aux spécifications publiées par le fabricant concernant tout paramètre fonctionnel ou tout paramètre de rendement non indiqué dans le présent énoncé des travaux.
- 3.1.4. Exigences relatives à l'analyse chimique
- 3.1.4.1. Doit pouvoir mesurer les anions suivants :
- a) Fluorure
 - b) Bromures
 - c) Chlorures
 - d) Nitrates
 - e) Nitrites
 - f) Phosphate
 - g) Phosphite
 - h) Sulfates
 - i) Carbonate
- 3.1.4.2. Doit pouvoir mesurer les cations suivants :
- a) Ammonium
 - b) Lithium
 - c) Calcium
 - d) Magnésium
 - e) Potassium
 - f) Sodium
- 3.1.4.3. Doit pouvoir mesurer des ions de 0,05 à 10 ppm.
- 3.1.5. Sous-système de distribution de solvant
- 3.1.5.1. La pompe et le système hydraulique doivent inclure :
- a) une pompe à double piston;
 - b) un amortisseur de pulsations;
 - c) des composants en acier passivé et en polymère inerte.
- 3.1.5.2. La pression de fonctionnement maximale doit être d'au moins 3 500 psi.
- 3.1.5.3. La fluctuation de pression doit être inférieure à 1,0 %.
- 3.1.5.4. La plage de débit doit être comprise entre 0,001 et 20 mL/min.
- 3.1.5.5. La précision du débit doit être inférieure à 0,1 %.
- 3.1.5.6. L'exactitude du débit doit être inférieure à 0,1 %.
- 3.1.5.7. Le tube doit être fabriqué à partir d'un matériau polymère inerte, compatible avec les solvants de chromatographie ionique courants.
- 3.1.6. Injecteur d'échantillons
- 3.1.6.1. Doit être contrôlé électroniquement par le logiciel.
- 3.1.6.2. Doit inclure une soupape d'injection Rheodyne à six ports (ou l'équivalent).

-
- 3.1.6.3. Doit pouvoir recevoir des boucles d'échantillons allant de 5 μL à 250 μL .
 - 3.1.7. Détecteur de conductibilité
 - 3.1.7.1. Doit être une acquisition de signal numérique contrôlée par un microprocesseur.
 - 3.1.7.2. Doit inclure une cellule de conductivité numérique à micro-flux thermostatée.
 - 3.1.7.3. L'écart de linéarité doit être inférieur à 0,1 % à 1 mS.
 - 3.1.7.4. La résolution doit être d'au moins 0,005 $\mu\text{S}/\text{cm}$.
 - 3.1.7.5. La plage doit être comprise entre 0 et 15 000 μS .
 - 3.1.7.6. Le bruit de base maximal ne doit pas dépasser 2,0 nS/cm².
 - 3.1.7.7. La plage de température doit être comprise entre 20 °C et 50 °C.
 - 3.1.7.8. La stabilité de la température doit être d'au moins 0,001 °C.
 - 3.1.7.9. La compensation de température doit être comprise entre 0 et 5 %/K.
 - 3.1.7.10. Le corps de la cellule doit être fabriqué à partir d'un matériau polymère inerte.
 - 3.1.7.11. Le volume de la cellule doit être d'au moins 1,0 μL .
 - 3.1.8. Boîtier pour colonne (four)
 - 3.1.8.1. Doit pouvoir accueillir toutes les colonnes analytiques, les colonnes de garde et les tubes nécessaires.
 - 3.1.8.2. Doit être contrôlé par thermostat entre 20 °C et 70 °C.
 - 3.1.8.3. Doit être isotherme.
 - 3.1.9. Configuration logicielle requise - Le logiciel d'exploitation doit fournir les fonctionnalités suivantes :
 - 3.1.9.1. L'équipement doit inclure la dernière version du logiciel du fabricant conçu pour l'acquisition, le traitement et la communication des données.
 - 3.1.9.2. Le logiciel d'exploitation doit être en mesure de commander complètement le système.
 - 3.1.10. Configuration logicielle requise pour l'analyse - Le logiciel d'analyse doit fournir les fonctionnalités suivantes :
 - 3.1.10.1. Les utilisateurs doivent pouvoir ouvrir une session, régler tous les paramètres essentiels et traiter chaque composant d'un chromatogramme par l'entremise de l'interface utilisateur graphique. Les utilisateurs sont des scientifiques formés possédant une expérience de laboratoire dans l'utilisation et l'application de systèmes de chromatographie ionique, notamment le développement de protocoles d'analyse de chromatographie ionique, l'acquisition et la surveillance en continu de signaux et le traitement de données.
 - 3.1.10.2. Il convient de fournir des analyses de données pour faciliter la prise de décisions en matière d'entretien du système et de remplacement de pièces.
 - 3.1.11. Matériel de traitement de données : peut être intégré à la conception de l'équipement ou fourni sous la forme d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable séparé, disponible dans le commerce. Si un ordinateur du commerce est fourni, il doit alors répondre aux exigences suivantes :
 - a) L'ordinateur doit être livré avec le logiciel nécessaire téléchargé et installé, ainsi que des mises à jour gratuites du logiciel fournies pour la période de soutien.

- b) Processeur central : X86-64, Intel VT-x/AMD-V, puce de module de plate-forme sécurisée (TPM), traduction d'adresses indirectes (SLAT)
- c) Système de base d'entrée-sortie (BIOS)/Interface micrologicielle extensible unifiée : TPM 2.0, Extensions de virtualisation : (VTx et VTd d'Intel ou AMD-V et AMD-Vi d'AMD), traduction d'adresses indirectes, UEFI 2.3.1, Lancement sécurisé
- d) Windows 10, configuration sécurisée (si possible, l'entrepreneur doit fournir un outil de déverrouillage du BIOS permettant de déverrouiller les mots de passe BIOS perdus).
- e) Mémoire vive : au moins 8 Go (gigaoctets) de mémoire vive
- f) Disque dur : SSD/mSATA/NVMe (tout type de disque dur non rotatif) d'au moins 1 To (téraoctet)
- g) Processeur graphique : port VGA intégré ou autre port vidéo avec adaptateur; HDMI, Mini-HDMI, Port d'écran avec adaptateur VGA ou DVI pour compatibilité; et capacité de double moniteur
- h) Ports USB : quatre ports (minimum) intégrés, dont un port 3.0 (minimum) intégré
- i) Interface réseau RJ-45: Ethernet 10/100/1000 compatible IPv4/IPv6
- j) Clavier (pour ordinateur de bureau) : doit satisfaire à la NCTTI 5 - Norme de clavier du gouvernement du Canada pour le matériel informatique – Critères d'applicabilité³
- k) Ordinateur sans fil : doit être compatible avec la norme 802.11 a/b/g/n/ac
- l) Souris : une souris optique doit être incluse.
- m) Pilotes logiciels : doivent être pris en charge par Windows 10.
- n) Sécurité : TPM 2.0.
- o) Écran : moniteur LCD FHD de 23 pouces (p. ex., moniteur HP EliteDisplay E232 de 23 pouces ou équivalent).
- p) Tous les câbles nécessaires pour se connecter au matériel de collecte de données.

3.1.12. Accessoires :

- 3.1.12.1. Doit inclure un supprimeur pour supprimer la conductivité de fond de la phase mobile.
- 3.1.12.2. Doit inclure un générateur d'éluant.
- 3.1.12.3. Doit inclure un échantillonneur automatique pour injecter automatiquement des échantillons dans le système selon une séquence définie.
- 3.1.12.4. Doit inclure deux colonnes analytiques :
 - a) une colonne analytique pour les anions;
 - b) une colonne analytique pour les cations.
- 3.1.12.5. Doit inclure deux colonnes de garde :
 - a) une colonne de garde pour les anions;
 - b) une colonne de garde pour les cations.

³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=17253>

-
- 3.1.12.6. Doit inclure quatre (4) bouteilles de solvant.
 - 3.1.12.7. Doit inclure les tubes (quantité et types de tubes de rechange recommandés par le fabricant).
 - 3.1.12.8. Doit inclure une trousse à outils (trousse à outils standard du fabricant normalement fournie avec le système).
 - 3.1.12.9. Tous les câbles et connecteurs nécessaires pour que le système fonctionne pleinement doivent être fournis.
- 3.1.13. Alimentation électrique :
- 3.1.13.1. L'équipement doit être alimenté par une prise de courant standard de 120 V c.a./60 Hz.
 - 3.1.13.2. L'équipement doit inclure tous les blocs d'alimentation nécessaires pour être pleinement opérationnel.

3.2. Tâches

- 3.2.1. Installation et mise en service
 - 3.2.1.1. L'entrepreneur doit installer l'équipement aux installations du MDN, situées dans le laboratoire de chimie analytique du CETQ 3-2, dans l'édifice de l'Imprimerie nationale, au 45, boul. Sacré-Cœur, à Gatineau, au Québec.
 - 3.2.1.2. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en service l'équipement aux fins d'utilisation opérationnelle par le personnel du MDN. La mise en service comprend l'exécution de toutes les inspections visuelles, les vérifications du système, les essais et toutes les autres activités précisées dans les procédures d'exploitation standard du fabricant pour la mise en service du nouvel équipement afin de garantir que celui-ci fonctionne conformément aux exigences du présent énoncé des travaux et aux spécifications du fabricant.
 - 3.2.1.3. L'installation, la mise à niveau, la fixation, le démarrage initial et l'étalonnage de l'équipement doivent être effectués par les représentants de service autorisés de l'entrepreneur.
 - 3.2.1.4. L'entrepreneur doit fournir tous les outils et toutes les fournitures dont ont besoin les représentants de service autorisés de l'entrepreneur pour effectuer l'installation.
- 3.2.2. Formation – L'entrepreneur doit fournir les services et les produits de formation suivants :
 - 3.2.2.1. une formation sur place en anglais sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement, à un groupe d'au plus trois membres du personnel, scientifiques expérimentés et connaissant parfaitement les équipements et les applications de chromatographie ionique.
 - 3.2.2.2. La formation sera dispensée au Laboratoire de chimie appliquée du CETQ après la mise en service de l'équipement et comprendra au moins un aperçu de son fonctionnement, des caractéristiques de sécurité, de l'entretien à effectuer par l'utilisateur et d'un tutoriel pratique utilisant l'équipement livré et les scénarios d'essai qui seront fournis par le CETQ.
 - 3.2.2.3. Formation supplémentaire optionnelle - Le Canada peut exiger une formation supplémentaire sur site tout au long de la période du contrat pour approfondir certains sujets, notamment le développement de méthodes analytiques avancées, l'utilisation de matrices analytiques complexes et les techniques de dépannage avancées. Cette formation concernera jusqu'à trois membres du

personnel technique ayant une connaissance pratique de la chromatographie ionique. Elle sera dispensée par l'entrepreneur aux installations du CETQ à Gatineau, au Québec. Ce service sera fourni à titre d'option, qui sera exercée à l'entière discrétion du Canada. À des fins de planification, le Canada estime que ce service sera requis trois fois pendant la durée du contrat sous forme d'une séance de formation approfondie d'une journée (soit 7,5 heures). Le Canada ne garantit pas que cette estimation soit représentative des services qui seront réellement demandés dans le cadre de l'option.

3.2.2.4. L'entrepreneur doit fournir les documents de formation suivants :

- a) un rapport sommaire qui énumère tous les stagiaires ayant participé à la formation, les dates et les lieux où elle s'est déroulée ainsi que les formateurs;
- b) un certificat de formation pour chaque stagiaire indiquant le nom de celui-ci et l'organisme auquel il appartient, l'activité, les dates et lieux de formation, le nom de l'organisme de formation, son logo et la signature de la personne autorisée.

3.2.3. Soutien des services techniques

3.2.3.1. Disponibilité – L'entrepreneur doit :

- a) veiller à ce que tous les services de soutien et toutes les pièces de rechange soient offerts pendant dix (10) ans à partir de la date de livraison de l'équipement;
- b) sans restreindre la portée générale de la section 3.2.3.1 a), fournir au Canada un avis écrit un (1) an avant que les pièces d'équipement ne soient plus disponibles, à défaut de quoi l'entrepreneur doit fournir au Canada un préavis suffisant pour garantir que le Canada peut acheter les pièces qui ne sont plus disponibles.

3.2.3.2. Centre de service – Un service de soutien doit être en place pour aider le Canada à répondre aux questions concernant l'équipement. Ce service doit au moins assurer :

- a) un soutien technique téléphonique entre 8 h et 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi, sauf les jours fériés;
- b) un soutien technique par courriel, avec une réponse dans les 48 heures, sauf les fins de semaine et les jours fériés;
- c) des ressources d'aide en ligne, y compris les coordonnées des personnes-ressources, des renseignements et de la documentation téléchargeables sur le produit (p ex., dépliants de produit, manuels techniques).

3.2.3.3. Avis relatifs aux produits – Le Canada doit être avisé par écrit, dès qu'il est raisonnablement possible, des situations suivantes :

- a) avis ou rappels de sécurité concernant le produit, défaillances d'un composant ou autre situation semblable;
- b) vulnérabilités relatives à la sécurité découvertes ultérieurement;
- c) défauts cachés ou auparavant inconnus découverts ultérieurement et qui pourraient nuire au rendement ou au fonctionnement du produit;
- d) mises à jour de logiciels ou de manuels de produit.

3.2.3.4. Soutien logiciel

-
- a) L'entrepreneur doit assurer la certification après entretien pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'attribution du contrat.
- b) Tous les logiciels exclusifs fournis doivent être la version la plus récente, sous forme de licence illimitée, avec CD/DVD ou clé(s) USB de sauvegarde.
- 3.2.3.5. Entretien préventif – Le Canada peut exiger des services d'entretien préventif de l'équipement sur place, aux installations du CETQ à Gatineau, au Québec, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'attribution du contrat. Ce service sera fourni à titre d'option, qui sera exercée à l'entière discrétion du Canada. Les travaux doivent être terminés dans les trente (30) jours suivant l'exercice de l'option, à moins que le Canada n'indique autrement un délai de livraison plus long au moment de l'exercice de l'option. Dans ce cas, l'entretien préventif :
- a) doit inclure tous les procédés nécessaires au maintien de l'équipement dans un état de fonctionnement satisfaisant par l'inspection, la détection et la correction systématiques des défaillances avant qu'elles ne se produisent ou avant qu'elles ne deviennent des défauts majeurs;
- b) doit inclure des essais, des mesures, des réglages et le remplacement de pièces exécutés expressément pour empêcher des défaillances de se produire.
- 3.2.3.6. Entretien correctif – Le Canada peut exiger des services d'entretien correctif de l'équipement sur site, aux installations du CETQ à Gatineau, au Québec, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'attribution du contrat et après l'expiration de la période de garantie. L'entretien correctif est effectué afin de déceler et de corriger une défaillance pour pouvoir restaurer l'équipement en échec sur un état de fonctionnement conforme aux tolérances établies pour les opérations de service. L'entretien correctif comprend les réparations engendrées par une panne, y compris le remplacement de pièces et toute la main-d'œuvre associée. Les travaux doivent être terminés dans les trente (30) jours suivant l'exercice de l'option, à moins que le Canada n'indique autrement un délai de livraison plus long au moment de l'exercice de l'option.
- 3.2.4. Certification de l'équipement
- 3.2.4.1. Certificat d'étalonnage – L'entrepreneur doit fournir un certificat d'étalonnage pour tout étalonnage traçable effectué sur l'équipement par un laboratoire disposant d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO/IEC 17025 (dernière version).
- 3.2.4.2. Certificat de conformité – L'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité attestant que l'équipement livré a été fabriqué selon les spécifications publiées par l'entrepreneur et qu'il fonctionne comme prévu. Le certificat doit indiquer le lieu et la date de fin de fabrication et être signé par un représentant autorisé du fabricant.
- 3.2.4.3. Énoncé de conformité – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de conformité pour attester que l'équipement livré satisfait aux exigences du contrat. L'énoncé de conformité peut être inclus dans le certificat de conformité ou constituer un document distinct.
- 3.2.4.4. Énoncé de production et de soutien continu – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de production continue attestant que le fabricant n'a pas cessé la production de l'équipement et qu'il n'a pas non plus l'intention de le faire dans les deux (2) prochaines années. L'énoncé doit également attester que l'entrepreneur

continuera de fournir un soutien technique et des pièces de rechange pour au moins dix (10) ans à compter de la livraison de l'équipement.

3.2.5. Documentation sur l'équipement – L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante à l'appui de l'équipement livré :

- 3.2.5.1. Manuel de l'utilisateur– donne des renseignements détaillés sur le fonctionnement et l'utilisation de l'équipement ainsi que sur l'entretien courant, les tâches d'entretien et d'étalonnage/de vérification habituellement effectuées par l'utilisateur.
- 3.2.5.2. Manuel d'entretien (s'il y a lieu) – fournit des renseignements détaillés et des directives concernant l'entretien préventif et correctif.
- 3.2.5.3. Toute mise à jour des documents susmentionnés pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement, l'entretien et l'étalonnage de l'équipement livré, pendant la période de soutien.

3.3. Contraintes

- 3.3.1. Tous les travaux à effectuer sur place, comme la livraison, l'installation, la mise à l'essai, la mise en service, l'entretien et l'étalonnage de l'équipement, ainsi que la formation du personnel du MDN, doivent être réalisés pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).

3.4. Soutien apporté par le Canada

- 3.4.1. Le Canada fournira à l'entrepreneur :
 - 3.4.1.1. l'accès au lieu de travail;
 - 3.4.1.2. l'accès à l'alimentation électrique;
 - 3.4.1.3. le stationnement sur place aux frais de l'entrepreneur.

3.5. Échéancier et dates de livraison

- 3.5.1. Livraison de l'équipement : quatre (4) semaines après l'attribution du contrat.
- 3.5.2. Documentation sur l'équipement – à la livraison de l'équipement.
- 3.5.3. Installation et mise en service de l'équipement – dans les trente (30) jours suivant la livraison de l'équipement.
- 3.5.4. Formation – à l'installation et à la mise en service de l'équipement.
- 3.5.5. Formation supplémentaire optionnelle – Dates à déterminer.
- 3.5.6. Certificats – au moment de la mise en service de l'équipement.

3.6. Qualifications de l'entrepreneur

- 3.6.1. L'entrepreneur doit être un fournisseur approuvé par le fabricant d'équipement d'origine (FEO). Si l'entrepreneur n'est pas le FEO, l'entrepreneur doit fournir une lettre provenant du FEO confirmant qu'il est un fournisseur approuvé.
- 3.6.2. Le personnel assurant la formation doit être formé par le fabricant ou être approuvé à titre de formateur qualifié par le FEO.

4. PRODUITS LIVRABLES

4.1 Liste des produits livrables :

N°	Article livrable	Quantité	Remarques
1	Système de chromatographie à suppression d'ions	1	
2	Services d'entretien préventif	9	Service optionnel : Annuellement pendant neuf ans pour les années 2 à 10
3	Services d'entretien correctif	Voir les remarques	Service optionnel - Pour les années 4 à 10
4	Services de formation	1	À la mise en service de l'équipement
5	Certificat d'étalonnage	1	Une copie électronique envoyée par courriel
6	Certificat de Conformité	1	Une copie électronique envoyée par courriel
7	Énoncé de conformité	1	Une copie électronique envoyée par courriel
8	Énoncé de production et de soutien continus	1	Une copie électronique envoyée par courriel
9	Manuel d'utilisateur	1	Une copie électronique envoyée par courriel
10	Manuel d'entretien (s'il y a lieu)	1	Une copie électronique envoyée par courriel
11	Matériel de formation	1	Une copie électronique envoyée par courriel
12	Rapport de formation	1	Une copie électronique envoyée par courriel
13	Certificats de formation	Voir les remarques	Un certificat par participant à la formation, ainsi qu'une copie électronique envoyée par courriel
14	Services de formation supplémentaire optionnelle	Voir les remarques	Estimés à trois séances de formation d'une journée sur place

Tableau 4-1 Liste des produits livrables

4.2 Format des documents

- 4.2.1 Sauf indication contraire, la documentation, les rapports, les certificats et les énoncés de conformité relatifs à l'équipement doivent être fournis en anglais.
- 4.2.2 L'entrepreneur doit autoriser le MDN à traduire en français toute la documentation livrée dans le cadre des travaux avec les mêmes droits de distribution que ceux fournis pour les versions anglaises.
- 4.2.3 La présentation de la documentation et des rapports relatifs à l'équipement est à la discrétion de l'entrepreneur.

- 4.2.4 Sauf indication contraire, la présentation des certificats et des énoncés de conformité est à la discrétion de l'entrepreneur.
- 4.2.5 Les fichiers de documents fournis en format électronique doivent permettre aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans les documents (p. ex., recherche par mots-clés).
- 4.2.6 Sauf indication contraire, les fichiers de documents électroniques doivent être fournis en format PDF.

ANNEXE B**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

1. Directives générales

La soumission doit satisfaire aux exigences obligatoires exposées plus bas. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer la conformité aux exigences, y compris des fiches techniques, des spécifications, des brochures ou toute autre documentation technique pertinente décrivant l'équipement offert et démontrant sa conformité. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément dans la soumission, dans l'ordre présenté ci-dessous.

2. Matrice de conformité aux exigences obligatoires

Lorsque la mention *Fournir une référence ou une description de la proposition* est indiquée pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent soit fournir une référence pour leur proposition technique où l'on peut trouver des renseignements qui montrent clairement comment la solution proposée satisfait à l'exigence, soit fournir une description de la façon dont l'exigence est respectée. Lorsque la documentation technique du soumissionnaire ne démontre pas clairement que l'équipement offert satisfera à une exigence précise, la proposition du soumissionnaire doit fournir des descriptions supplémentaires de la façon dont la solution proposée répondra à cette exigence.

Lorsque la mention *Fournir un énoncé de conformité* est indiquée pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent s'engager à se conformer à l'exigence pendant l'exécution des travaux. Les soumissionnaires peuvent indiquer « Oui » dans la colonne Conforme, qui constituera un engagement à se conformer, ou ils peuvent fournir une déclaration où ils s'engagent à se conformer.

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.	EXIGENCES				
3.1.	Portée des travaux				
3.1.2.	L'équipement est défini comme un système de chromatographie à suppression d'ions, qui doit inclure :				
a)	un sous-système de distribution de solvant;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	un injecteur d'échantillons;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
c)	un détecteur de conductibilité;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d)	un boîtier pour colonne (four);	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e)	un logiciel d'exploitation;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f)	un logiciel d'analyse;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
g)	du matériel de traitement de données;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
h)	des accessoires;	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.	Exigences générales :				
3.1.3.1.	Tout composant électrique de l'équipement doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation conformément aux exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.2.	L'équipement doit être couvert par la garantie courante du fabricant pour un minimum de trois (3) ans.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.1.3.3.	L'équipement doit être conforme aux exigences techniques les plus rigoureuses comprises dans le présent énoncé des travaux ou dans les spécifications publiées par le fabricant.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.4.	L'équipement doit être conforme aux spécifications publiées par le fabricant concernant tout paramètre fonctionnel ou tout paramètre de rendement non indiqué dans le présent énoncé des travaux.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.	Exigences relatives à l'analyse chimique				
3.1.4.1.	Doit pouvoir mesurer les anions suivants :				
a)	Fluorure	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	Bromures	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c)	Chlorures	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d)	Nitrates	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e)	Nitrites	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f)	Phosphate	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
g)	Phosphite	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
h)	Sulfates	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
i)	Carbonate	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.2.	Doit pouvoir mesurer les cations suivants :				
a)	Ammonium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	Lithium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
c)	Calcium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d)	Magnésium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e)	Potassium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f)	Sodium	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4.3.	Doit pouvoir mesurer des ions de 0,05 à 10 ppm.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.	Sous-système de distribution de solvant :				
3.1.5.1.	La pompe et le système hydraulique doivent inclure :				
a)	une pompe à double piston;	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	un amortisseur de pulsations;	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c)	des composants en acier passivé et en polymère inerte.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.2.	La pression de fonctionnement maximale doit être d'au moins 3 500 psi.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.3.	La fluctuation de pression doit être inférieure à 1,0 %.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.4.	La plage de débit doit être comprise entre 0,001 et 20 mL/min.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.5.	La précision du débit doit être inférieure à 0,1 %.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.6.	L'exactitude du débit doit être inférieure à 0,1 %.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5.7.	Le tube doit être fabriqué à partir d'un matériau polymère inerte, compatible avec les solvants de chromatographie ionique courants.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.6.	Injecteur d'échantillons :				

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.1.6.1.	Doit être contrôlé électroniquement par le logiciel.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.6.2.	Doit inclure une soupape d'injection Rheodyne à six ports (ou l'équivalent).	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.6.3.	Doit pouvoir recevoir des boucles d'échantillons allant de 5 µL à 250 µL.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.	Détecteur de conductibilité :	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.1.	Doit être une acquisition de signal numérique contrôlée par un microprocesseur.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.2.	Doit inclure une cellule de conductivité numérique à micro-flux thermostatée.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.3.	L'écart de linéarité doit être inférieur à 0,1 % à 1 mS.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.4.	La résolution doit être d'au moins 0,005 µS/cm.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.5.	La plage doit être comprise entre 0 et 15 000 µS.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.6.	Le bruit de base maximal ne doit pas dépasser 2,0 nS/cm ² .	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.7.	La plage de température doit être comprise entre 20 °C et 50 °C.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.8.	La stabilité de la température doit être d'au moins 0,001 °C.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.9.	La compensation de température doit être comprise entre 0 et 5 %/K.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.10.	Le corps de la cellule doit être fabriqué à partir d'un matériau polymère inerte.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.7.11.	Le volume de la cellule doit être d'au moins 1,0 µL.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.8.	Boîtier pour colonne (four) :				

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.1.8.1.	Doit pouvoir accueillir toutes les colonnes analytiques, les colonnes de garde et les tubes nécessaires.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.8.2.	Doit être contrôlé par thermostat entre 20 °C et 70 °C.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.8.3.	Doit être isotherme.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.9.	Configuration logicielle requise - Le logiciel d'exploitation doit fournir les fonctionnalités suivantes :				
3.1.9.1.	L'équipement doit inclure la dernière version du logiciel du fabricant conçu pour l'acquisition, le traitement et la communication des données.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.9.2.	Le logiciel d'exploitation doit être en mesure de commander complètement le système.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.10.	Configuration logicielle requise pour l'analyse - Le logiciel d'analyse doit fournir les fonctionnalités suivantes :				
3.1.10.1.	Les utilisateurs doivent pouvoir ouvrir une session, régler tous les paramètres essentiels et traiter chaque composant d'un chromatogramme par l'entremise de l'interface utilisateur graphique. Les utilisateurs sont des scientifiques formés possédant une expérience de laboratoire dans l'utilisation et l'application de systèmes de chromatographie ionique, notamment le développement de protocoles d'analyse de chromatographie ionique, l'acquisition et la surveillance en continu de signaux et le traitement de données.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.10.2.	Il convient de fournir des analyses de données pour faciliter la prise de décisions en matière d'entretien du système et de remplacement de pièces.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.1.11.	Matériel de traitement de données : peut être intégré à la conception de l'équipement ou fourni sous la forme d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable séparé, disponible dans le commerce. Si un ordinateur du commerce est fourni, il doit alors répondre aux exigences suivantes :	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a)	L'ordinateur doit être livré avec le logiciel nécessaire téléchargé et installé, ainsi que des mises à jour gratuites du logiciel fournies pour la période de soutien.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	Processeur central : X86-64, Intel VT-x/AMD-V, puce de module de plate-forme sécurisée (TPM), traduction d'adresses indirectes (SLAT)	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c)	Système de base d'entrée-sortie (BIOS)/Interface micrologicielle extensible unifiée : TPM 2.0, Extensions de virtualisation : (VTx et VTd d'Intel ou AMD-V et AMD-Vi d'AMD), traduction d'adresses indirectes, UEFI 2.3.1, Lancement sécurisé	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d)	Windows 10, configuration sécurisée (si possible, l'entrepreneur doit fournir un outil de déverrouillage du BIOS permettant de déverrouiller les mots de passe BIOS perdus).	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e)	Mémoire vive : au moins 8 Go (gigaoctets) de mémoire vive	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f)	Disque dur : SSD/mSATA/NVMe (tout type de disque dur non rotatif) d'au moins 1 To (téraoctet)	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
g)	Processeur graphique : port VGA intégré ou autre port vidéo avec adaptateur; HDMI, Mini-HDMI, Port d'écran avec adaptateur VGA ou DVI pour compatibilité; et capacité de double moniteur	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
h)	Ports USB : au moins quatre ports intégrés, dont un port 3.0 (au minimum) intégré	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
i)	Interface réseau RJ-45: Ethernet 10/100/1000 compatible IPv4/IPv6	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
j)	Clavier (pour ordinateur de bureau) : doit satisfaire à la NCTTI 5 - Norme de clavier du gouvernement du Canada pour le matériel informatique – Critères d'applicabilité.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
k)	Ordinateur sans fil : doit être compatible avec la norme 802.11 a/b/g/n/ac.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
l)	Souris : une souris optique doit être incluse.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
m)	Pilotes logiciels : doivent être pris en charge par Windows 10.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
n)	Sécurité : TPM 2.0.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
o)	Écran : moniteur LCD FHD de 23 pouces (p. ex., moniteur HP EliteDisplay E232 de 23 pouces ou équivalent).	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
p)	Tous les câbles nécessaires pour se connecter au matériel de collecte de données.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.	Accessoires :				
3.1.12.1.	Doit inclure un supprimeur pour supprimer la conductivité de fond de la phase mobile.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.2.	Doit inclure un générateur d'éluant.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.3.	Doit inclure un échantillonneur automatique pour injecter automatiquement des échantillons dans le système selon une séquence définie.	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.4.	Doit inclure deux colonnes analytiques :				
a)	une colonne analytique pour les anions;	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	une colonne analytique pour les cations.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.5.	Doit inclure deux colonnes de garde :				

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
a)	une colonne de garde pour les anions;	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b)	une colonne de garde pour les cations.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.6.	Doit inclure quatre (4) bouteilles de solvant.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.7.	Doit inclure les tubes (quantité et types de tubes de rechange recommandés par le fabricant).	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.8.	Doit inclure une trousse à outils (trousse à outils standard du fabricant normalement fournie avec le système).	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.12.9.	Tous les câbles et connecteurs nécessaires pour que le système fonctionne pleinement doivent être fournis.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.13.	Alimentation électrique :				
3.1.13.1.	L'équipement doit être alimenté par une prise de courant standard de 120 V c.a./60 Hz.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.13.2.	L'équipement doit inclure tous les blocs d'alimentation nécessaires pour fonctionner pleinement.	<i>Fournir un énoncé de conformité.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises	Conforme		Fournir une référence ou une description de la proposition
			Oui	Non	
3.2.3.5.	<p>Entretien préventif – Le Canada peut exiger des services d'entretien préventif de l'équipement sur place, aux installations du CETQ à Gatineau, au Québec, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'attribution du contrat. Ce service sera fourni à titre d'option, qui sera exercée à l'entière discrétion du Canada. Les travaux doivent être terminés dans les trente (30) jours suivant l'exercice de l'option, à moins que le Canada n'indique autrement un délai de livraison plus long au moment de l'exercice de l'option. Dans ce cas, l'entretien préventif :</p> <p>(a) doit inclure tous les procédés nécessaires au maintien de l'équipement dans un état de fonctionnement satisfaisant par l'inspection, la détection et la correction systématiques des défaillances avant qu'elles ne se produisent ou avant qu'elles ne deviennent des défauts majeurs;</p> <p>(b) doit inclure des essais, des mesures, des réglages et le remplacement de pièces exécutés expressément pour empêcher des défaillances de se produire.</p>	<p><i>Fournir un calendrier d'entretien préventif pour la période de dix (10) ans, contenant des détails sur les programmes d'entretien spécifiques. Les détails doivent indiquer le nombre d'heures nécessaires pour exécuter le programme ainsi que les pièces à remplacer.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat W8486-195460
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

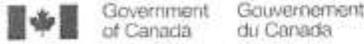
**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Quality Engineering Test Establishment (QETE)
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Purchase, delivery, installation, testing, commissioning and training for a Suppressed Ion Chromatography (IC) System at QETE. Delivery Address: DND, QETE Supply, NPB Building, 45 Blvd Sacré Coeur, Room C1113, Ramp 7, Gatineau, QC, J8X 1C8		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Oui <input type="checkbox"/> Yes / Non
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Oui <input type="checkbox"/> Yes / Non
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Oui <input type="checkbox"/> Yes / Non
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Oui <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Non
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Oui <input type="checkbox"/> Yes / Non
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>		SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--





Contract Number / Numéro du contrat W8486-195460
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity. Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT / TRÈS SECRET - SIGINT SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments / Commentaires spéciaux : <u>Site access to operational zone required to install and test equipment and to train QETE staff on its use.</u>	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PRODUCTION	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--





Contract Number / Numéro du contrat W8486-195460
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

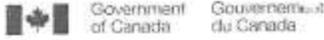
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ		NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C		CONFIDENTIAL
Information / Assets Renseignements / Biens															
Production															
IT Media / Support TI															
IT Link / Lien électronique															

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat W8486-195460
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Donald Turcotte	Title - Titre Complex Projects Manager	Signature <i>[Signature]</i>
Telephone No. - N° de téléphone 819-839-9149	Facsimile No. - N° de télécopieur 819-997-2523	E-mail address - Adresse courriel donald.turcotte@forces.gc.ca
		Date 26 July 2018

14. Organization Security Authority / Responsable de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Anny Graham - DSSO - Industrial Security Analyst	Title - Titre Senior Security Analyst	Signature <i>[Signature]</i>
Telephone No. - N° de téléphone 819-996-9263	Facsimile No. - N° de télécopieur 819-996-9263	E-mail address - Adresse courriel anny.graham@forces.gc.ca
		Date 02 Aug 2017

15. Are there any additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?

No / Non
 Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Julianne Eng	Title - Titre Material Acquisition & Support Officer	Signature <i>[Signature]</i>
Telephone No. - N° de téléphone 819-939-9078	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Julianne.Eng@forces.gc.ca
		Date 30 July 2018

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature Francis, Andree
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel
		Date Date: 2018.08.29 11:07:56 -04'00'

TBS/SCT-350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--



ANNEXE D**BARÈME DE PRIX**

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire doit proposer un prix pour tous les articles. Si un article n'a pas de coût, vous devez entrer 0,00 \$, ou s'il est inclus dans un autre article, une déclaration doit être faite. L'information figurant dans la présente annexe fera partie du contrat subséquent. Il est prévu que dans le contrat subséquent, cette annexe deviendra l'annexe B.

Les soumissionnaires doivent passer en revue l'article 3.1– Instructions pour la préparation des soumissions en vue de la section II : Soumission financière, pour les instructions sur l'établissement du barème de prix.

Produits livrables - Biens et services	Quantité	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial			
1) Système de chromatographie à suppression d'ions (EDT paragr. 3.1.2 à 3.1.11) y compris une période de garantie de trois (3) ans [EDT paragr. 3.1.3.2, DP 6.3.1 b)]	1	\$	\$
2) Accessoires (EDT paragr. 3.1.12)			
a) Suppresseur pour la suppression de la conductivité de fond de la phase mobile (EDT paragr. 3.1.12.1)	1	\$	\$
b) Générateur d'éluant (EDT paragr. 3.1.12.2)	1	\$	\$
c) Échantillonneur automatique pour injecter automatiquement des échantillons dans le système selon une séquence définie (EDT paragr. 3.1.12.3)	1	\$	\$
d) Colonnes analytiques [une pour les anions et une pour les cations] (EDT paragr. 3.1.12.4)	2	\$	\$
e) Colonnes de garde [une pour les anions et une pour les cations] (EDT paragr. 3.1.12.5)	2	\$	\$
f) Bouteilles de solvant (EDT paragr. 3.1.12.6)	4	\$	\$
g) Tubes (EDT paragr. 3.1.12.7)	1 lot	\$	\$
h) Trousse à outils (EDT paragr. 3.1.12.8)	1	\$	\$
i) Câbles et connecteurs (EDT paragr. 3.1.12.9)	1 lot	\$	\$
3) Installation et mise en service de l'équipement (EDT paragr. 3.2.1)	1	\$	\$
4) Formation (EDT paragr. 3.2.2)	1	\$	\$

a) 1) Matériel de formation (EDT paragr. 4.1 n° 11)	1 lot		\$	\$
b) Rapport sommaire de la formation [EDT paragr. 3.2.2.4 a)]	1 lot		\$	\$
c) Attestation de formation [EDT paragr. 3.2.2.4 b)]	1 lot		\$	\$
5) Service de soutien technique (EDT paragr. 3.2.3)				
a) Disponibilité (EDT paragr. 3.2.3.1)	1		\$	\$
b) Bureau de service (EDT paragr. 3.2.3.2)	1		\$	\$
c) Notifications relatives aux produits (EDT paragr. 3.2.3.3)	1		\$	\$
d) Soutien logiciel (EDT paragr. 3.2.3.4)	1		\$	\$
6) Documents				
a. Certificat d'étalonnage (EDT paragr. 3.2.4.1, EDT paragr. 4.1 n° 5)	1		\$	\$
b. Certificat de conformité (EDT paragr. 3.2.4.2, EDT paragr. 4.1 n° 6)	1		\$	\$
c. Énoncé de conformité (EDT paragr. 3.2.4.3, EDT paragr. 4.1 n° 7)	1		\$	\$
d. Énoncé de production et de soutien continu (EDT paragr. 3.2.4.4 et paragr. 4.1 n° 8)	1		\$	\$
e. Manuel d'utilisateur (EDT paragr. 3.2.5.1 et paragr. 4.1 n° 9)	1		\$	\$
f. Manuel d'entretien (EDT paragr. 3.2.5.2 et paragr. 4.1 n° 10)	1		\$	\$
Sous-total				\$
Taxes applicables			%	\$
Prix total évalué				\$

Remarque : Les quantités indiquées pour les services d'entretien correctif sont des estimations fournies à des fins d'évaluation financière. Les quantités réelles à commander peuvent être supérieures ou inférieures aux quantités indiquées dans les présentes. L'entretien doit être effectué sur place dans les installations du CETQ. L'autorité contractante demandera un devis pour les quantités si l'option est exercée.

Besoin optionnel				
1) Formation supplémentaire (EDT paragr. 3.2.2.3 et EDT paragr. 4.1 n° 14)				
a) Option n° 1	1		\$	\$
b) Option n° 2	1		\$	\$
c) Option n° 3	1		\$	\$
1) Entretien préventif (EDT paragr. 3.2.3.5 et EDT paragr. 4.1 n° 2)				
a) Année 1 (2019-2020)	1		\$	\$
b) Année 2 (2020-2021)	1		\$	\$
c) Année 3 (2021-2022)	1		\$	\$
d) Année 4 (2022-2023)	1		\$	\$
e) Année 5 (2023-2024)	1		\$	\$
f) Année 6 (2024-2025)	1		\$	\$

g) Année 7 (2025-2026)	1	\$	\$
h) Année 8 (2026-2027)	1	\$	\$
i) Année 9 (2027-2028)	1	\$	\$
1) Entretien correctif (EDT paragr. 3.2.3.6 et EDT paragr. 4.1 n° 3)			
a) Année 1 (2022-2023)	7,5	\$/heure	\$
b) Année 2 (2023-2024)	7,5	\$/heure	\$
c) Année 3 (2024-2025)	7,5	\$/heure	\$
d) Année 4 (2025-2026)	7,5	\$/heure	\$
e) Année 5 (2026-2027)	7,5	\$/heure	\$
f) Année 6 (2027-2028)	7,5	\$/heure	\$
g) Année 7 (2028-2029)	7,5	\$/heure	\$
Prix total évalué			\$

ANNEXE E

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'entrepreneur accepte les modes de paiement électroniques suivants :

- Carte d'achat VISA
- Carte d'achat MasterCard
- Dépôt direct (national et international)